



Assemblée générale

Distr. générale
9 mai 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 114 de l'ordre du jour

Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies

Rapport du Secrétaire général

Additif

Résumé

Le présent rapport est une mise à jour du précédent rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/57/498). Il fait le point de la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2002 et présente des projections au 31 décembre 2003.

Trois indicateurs financiers sont examinés : la trésorerie, les contributions non acquittées et les sommes dues aux États Membres. Le montant total des soldes de trésorerie était, au 31 décembre 2002, un peu plus élevé qu'à la fin de 2001, celui des contributions non acquittées étant considérablement plus bas et celui des sommes dues aux États Membres quelque peu inférieur. Par contre, s'il restait des liquidités au titre du budget ordinaire à la fin de 2002, il avait encore fallu prélever des fonds sur les comptes d'opérations de maintien de la paix au cours de l'année et le nombre d'États Membres ayant versé le montant intégral de leurs contributions au financement du budget ordinaire avait diminué. En outre, les soldes de trésorerie des tribunaux étaient négatifs à la fin de 2002. Dans l'ensemble, 2002 a toutefois été une bonne année, et la situation financière de l'Organisation a continué de s'améliorer.

Selon les projections actuelles pour 2003, les soldes de trésorerie au titre du budget ordinaire et des budgets des tribunaux seront plus élevés en fin d'année et il ne faudra prélever des fonds sur les comptes des opérations de maintien de la paix, pour renflouer le budget ordinaire, que pendant un mois. Pour les comptes des opérations de maintien de la paix, le solde de trésorerie devrait baisser considérablement, du fait d'une diminution des rentrées et du versement d'une partie des montants dus aux États Membres, qui devraient diminuer en 2003. En raison de



certaines restrictions concernant les prélèvements sur les comptes des opérations de maintien de la paix en cours et sur le fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix, le Secrétaire général a proposé que les soldes de certaines missions clôturées soient maintenus pendant un certain temps. Pour que la situation financière de l'Organisation continue de s'améliorer, il faudra que les États Membres s'acquittent intégralement et de façon ponctuelle de leurs obligations financières.

I. Introduction

1. Le présent rapport est une mise à jour du précédent rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/57/498). Il contient des renseignements sur la situation financière de l'Organisation au 31 décembre 2002 et des projections au 31 décembre 2003.

II. Examen de la situation financière au 30 avril 2003

A. Vue d'ensemble

2. Le premier indicateur de la santé financière de l'Organisation est le montant total des liquidités disponibles. À la fin de 2002, il s'élevait à 1 milliard 397 millions de dollars, contre 1 milliard 326 millions de dollars à la fin de 2001. En fait, depuis sept ans, ce montant n'avait jamais été aussi élevé. Le deuxième indicateur est le montant des contributions non acquittées. Quoique restant important, celui-ci avait considérablement diminué, puisqu'il s'établissait à 1 milliard 684 millions de dollars à la fin de 2002, contre 2 milliard 106 millions de dollars à la fin de 2001. Il n'avait pas été aussi bas depuis sept ans. Le troisième indicateur, le montant des sommes dues aux États Membres, avait été ramené de 748 à 703 millions de dollars. Lui non plus n'avait pas été aussi bas depuis sept ans. Ces chiffres records méritent d'être soulignés et indiquent que, dans l'ensemble, l'année fut bonne.

Situation de trésorerie globale au 31 décembre 2002

3. L'augmentation des liquidités disponibles en fin d'année s'explique par le fait que le montant des contributions versées a été plus élevé que prévu. Le montant total des montants reçus en 2002, soit plus de 4 milliards de dollars, était supérieur de 12 % au montant total des quotes-parts mises en recouvrement pour l'année. Depuis 1996, le montant total des contributions non acquittées n'a cessé de diminuer, sauf en 2000. Ces augmentations des recettes se traduisent notamment par des augmentations des liquidités en fin d'année.

4. À la fin de 2002, les liquidités disponibles s'élevaient à 1 milliard 362 millions de dollars au titre des opérations de maintien de la paix et des tribunaux et à 35 millions de dollars au titre du budget ordinaire, soit un total de 1 milliard 397 millions de dollars.

Situation de trésorerie au titre du budget ordinaire

5. Il était prévu que le montant des liquidités disponibles au titre du budget ordinaire, y compris les réserves correspondantes, serait nul en fin d'année. Or, il s'est établi à 35 millions de dollars. En effet, si les versements des États-Unis, du Brésil et de l'Argentine ont été moins importants que prévu et les États Membres ayant acquitté l'intégralité de leurs quotes-parts moins nombreux, les décaissements nets ont été inférieurs aux projections. Ainsi, au lieu de se trouver complètement dépourvue de liquidités en fin d'année, comme en 1996, 1997, 1998 et même 2001, années bien plus difficiles, l'Organisation a enregistré un solde de trésorerie légèrement positif au titre du budget ordinaire.

Situation de trésorerie des tribunaux internationaux

6. Les tribunaux ont achevé l'année avec un solde de trésorerie négatif de 1 million de dollars, alors qu'un solde positif de 10 millions de dollars était attendu. Il s'agit là d'une des tendances préoccupantes qu'il faudra suivre : le montant des liquidités diminue d'année en année, ce qui force l'Organisation, en fin d'année, à prélever des fonds sur les comptes d'opérations de maintien de la paix clôturées. Le montant des quotes-parts non acquittées ne diminue pas.

Situation de trésorerie des opérations de maintien de la paix

7. Le solde de trésorerie des opérations de maintien de la paix était de 1 milliard 363 millions de dollars en fin d'année, c'est-à-dire qu'il avait quelque peu augmenté par rapport à l'année précédente, malgré des décaissements plus importants et des versements plus élevés au titre des sommes dues aux États Membres.

B. Contributions non acquittées

8. Le montant total mis en recouvrement au titre du budget ordinaire était de 1 milliard 149 millions de dollars pour 2002, ce qui représente une légère augmentation par rapport aux années précédentes. Le montant total mis en recouvrement au titre des budgets des tribunaux avait lui aussi quelque peu augmenté (de 20 millions de dollars), passant à 199 millions de dollars.

9. Le montant total mis en recouvrement au titre du budget des opérations de maintien de la paix s'est établi à 2 milliards 284 millions de dollars, ce qui représente une diminution considérable par rapport au montant de 3 milliards 41 millions de dollars atteint en 2001. Toutefois, cette diminution s'explique en grande partie par l'incertitude relative aux taux de contribution effectifs pour 2003, elle-même due à l'admission de deux nouveaux États Membres et à la révision, par l'Assemblée générale, en 2002, des taux de contribution de deux autres États Membres pour 2003. Du fait de cette incertitude, les quotes-parts portant sur des périodes ultérieures au 31 décembre 2002, qui auraient normalement pu être mises en recouvrement en 2002, ne l'ont été qu'au début de 2003.

Budget ordinaire

10. Seuls 117 États Membres ont versé l'intégralité de leurs quotes-parts au titre du budget ordinaire en 2002. Il s'agit d'un recul sérieux par rapport aux progrès accomplis entre 1994, année pour laquelle seuls 75 États Membres avaient versé l'intégralité des sommes qu'ils devaient, et 2002, année pour laquelle ils avaient été 141 à le faire. Leur nombre est retombé à 135 en 2001, et a encore diminué en 2002 pour revenir à ce qu'il était en 1998.

11. Les États Membres qui n'avaient pas versé l'intégralité de leurs contributions au financement du budget ordinaire étaient redevables à l'Organisation d'un montant total de 305 millions de dollars à la fin de 2002; les États-Unis devaient 190 millions de dollars (62 % du total), le Brésil 37 millions de dollars (12 %), l'Argentine 30 millions de dollars (10 %) et 69 autres États Membres un total de 48 millions de dollars (16 %).

Tribunaux internationaux

12. Les contributions non acquittées au titre du budget des deux tribunaux internationaux s'élevaient à 43 millions de dollars à la fin de 2002, comme à la fin de l'année d'avant.

13. Au total, 133 États Membres n'étaient pas à jour dans le règlement de leurs quotes-parts aux budgets des tribunaux, les États-Unis, la Fédération de Russie, le Brésil, l'Argentine et la République de Corée étant redevables des sommes les plus importantes. Chacun de ces cinq États Membres devait entre 3 et 12 millions de dollars; ensemble, ils comptaient pour 84 % des contributions non acquittées. Un total de 7 millions de dollars, soit 16 %, était dû par 128 autres États Membres.

Maintien de la paix

14. En revanche, le montant des contributions restant dues au titre des opérations de maintien de la paix, en baisse depuis plusieurs années, est descendu à son niveau le plus bas depuis fort longtemps, s'établissant à 1 milliard 335 millions de dollars – et on peut espérer que cette tendance à la baisse se maintiendra. Au 31 décembre 2002, la ventilation des montants restant dus était la suivante : les États-Unis restaient redevables de 536 millions de dollars (soit 40 % du montant total), 9 des autres 14 États Membres versant les contributions les plus élevées de 494 millions de dollars (37 %), et 161 autres de 305 millions de dollars (23 %).

15. Il faut noter toutefois que si globalement les montants restant dus ont fortement baissé, ils sont du fait d'un petit nombre d'États Membres : trois États Membres étaient redevables de 84 % des montants dus au titre du budget ordinaire, cinq États Membres étaient redevables de 84 % de ceux qui restaient dus au titre des tribunaux internationaux, et 10 États Membres de 77 % de ceux qui restaient dus au titre des opérations de maintien de la paix.

16. Il est plus encourageant de relever que bien que les montants dus au titre des opérations de maintien de la paix soient mis en recouvrement non pas une fois par an mais tout au long de l'année, plusieurs États Membres avaient pratiquement versé la totalité de leurs contributions mises en recouvrement, pour toutes les années et pour tous les types de contributions. Les États Membres ayant versé la totalité des montants dont ils étaient redevables (ou restant redevables de moins de 100 dollars) au 31 décembre 2002 étaient l'Afrique du Sud, l'Angola, l'Australie, le Botswana, le Cameroun, le Canada, le Danemark, la Finlande, la France, l'Irlande, le Koweït, la Lettonie, la Lituanie, Madagascar, Monaco, la Norvège, la République tchèque, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les Seychelles, la Sierra Leone, Singapour, la Suède et Tuvalu.

III. Prévisions jusqu'au 31 décembre 2003

A. Situation de trésorerie

Budget ordinaire

17. Les encaissements au titre du budget ordinaire, à la fin d'avril 2003, étaient un peu plus élevés que l'année précédente. Au 30 avril 2002, il n'y avait que 70 États Membres qui avaient versé la totalité des sommes dont ils étaient redevables à ce

titre. Cette année, il y en a 76, et on peut espérer que le nombre d'États Membres à jour cette année marquera un renversement de la tendance défavorable qu'on a connue en 2001 et 2002, et un retour à la situation de 2000 (ou même une amélioration par rapport à cette année), où en fin d'année 141 États Membres avaient versé l'intégralité des montants dus au titre du budget ordinaire.

18. Le montant des versements reçus pendant les quatre premiers mois de l'année a augmenté lui aussi : si à la fin d'avril 2002, 417 millions de dollars avaient été reçus des États Membres, cette année le montant des contributions en espèces effectivement versées a atteint 635 millions de dollars, soit 218 millions de plus.

19. Les mouvements de l'encaisse au cours de l'année ont causé des problèmes par le passé, obligeant à effectuer des prélèvements sur un autre compte pour faire face aux nécessités au titre du budget ordinaire. Les chiffres de 1999, 2001 et 2002, de même que les prévisions pour 2003, font apparaître un progrès constant à cet égard, nombre d'États Membres versant plus tôt leurs contributions et moins de quotes-parts étant versées en retard.

20. Les prévisions concernant les soldes globaux de trésorerie sont elles aussi favorables, seul le mois de novembre pouvant actuellement connaître un déficit, dû aux incertitudes pesant sur le moment où seront versées certaines grosses contributions attendues au cours du dernier trimestre de l'année. On s'attend néanmoins à ce que l'Organisation termine l'année sur un solde de trésorerie positif (estimé actuellement à 44 millions de dollars) au titre du budget ordinaire – résultat qui serait favorable s'il devait correspondre aux prévisions.

Tribunaux internationaux

21. Le montant total des contributions mises en recouvrement pour 2003 au titre des tribunaux s'élève à 217 millions de dollars. L'année ayant été commencée avec un solde de trésorerie déficitaire (1 million de dollars), il a fallu effectuer des prélèvements en janvier sur les fonds de missions achevées. On prévoit toutefois que les liquidités augmenteront au cours de l'année 2003, qui devrait se terminer sur un solde positif (3 millions de dollars).

Maintien de la paix

22. Les contributions mises en recouvrement en 2003 au titre des opérations de maintien de la paix devraient selon les prévisions actuelles s'élever à 2,1 milliards de dollars, soit un peu moins qu'en 2002. La baisse correspondante des encaissements, et la volonté de continuer comme par le passé à réduire la dette à l'égard des États Membres, fait que l'on prévoit que les liquidités disponibles au titre des missions de maintien de la paix à la fin de 2003 ne seront que de 929 millions de dollars. Ce solde prévu se décompose en trois catégories : 427 millions de dollars pour les missions actives, 339 millions de dollars pour les missions achevées et 163 millions de dollars pour le Fonds de réserve pour les opérations de maintien de la paix.

23. Cette ventilation n'est pas indifférente, car l'utilisation d'une grande partie de ces fonds est soumise à des restrictions importantes. L'Assemblée générale a décidé qu'aucun prélèvement ne devrait être effectué sur les fonds des missions actives, et dans sa résolution 47/217, a imposé de n'utiliser le fonds de réserve que pour les besoins d'opérations nouvelles ou élargies, en attendant d'encaisser les

contributions mises en recouvrement à ce titre. Ce n'est donc que sur le solde des missions achevées que l'on peut prélever des fonds pour combler un déficit de trésorerie temporaire d'un autre compte. Des 339 millions disponibles au titre des missions achevées, un montant de 169 millions de dollars est actuellement à l'examen dans les rapports sur l'exécution des budgets des missions achevées. Si ce montant de 169 millions de dollars était remboursé aux États Membres, cela ne laisserait que 170 millions de dollars disponibles pour des prélèvements temporaires d'un compte à l'autre lorsque le budget ordinaire des tribunaux est en manque de liquidités, ou si le cas se produit dans une mission active de maintien de la paix.

24. Du fait qu'on prévoit une diminution du solde de trésorerie des missions de maintien de la paix, et dans un souci de gestion financière prudente, le Secrétaire général a proposé de suspendre l'application des articles pertinents du Règlement financier et des règles de gestion financière pertinentes pour ce qui est des missions achevées actuellement en cours d'examen, ce qui donnerait à l'Organisation une certaine latitude financière en attendant l'amélioration de la situation financière.

Situation globale de trésorerie

25. D'après les prévisions, le solde global de la trésorerie (budget ordinaire, tribunaux et activités de maintien de la paix, et, pour la première fois, plan-cadre d'équipement) connaîtra une forte diminution, tombant de 1 milliard 397 millions de dollars à 990 millions de dollars à la fin de 2003. Le solde de trésorerie prévu en fin d'année comprend 14 millions de dollars pour le plan-cadre d'équipement.

B. Dette envers les États Membres

26. S'agissant de la dette de l'Organisation envers les États Membres, il est à noter que déterminer les montants en question n'est pas simple, car il faut tenir compte à la fois de l'état de certification des demandes de remboursement présentées par les pays fournisseurs de contingents, et des liquidités disponibles. Le Secrétaire général n'en est pas moins déterminé à faire en sorte que les États Membres soient remboursés aussi rapidement que possible.

27. Au début de 2002, l'Organisation devait 748 millions de dollars aux États Membres, dont la majeure partie pour du matériel appartenant aux contingents, et une part plus faible pour les contingents. À la fin de 2002, la dette envers les États Membres s'élevait à 703 millions de dollars, soit 45 millions de dollars de moins qu'au début de l'année. On avait nettement avancé au cours de l'année la réduction de la dette envers les États Membres, et un peu moins bien les remboursements au titre du matériel appartenant aux contingents. Globalement, le montant versé aux États Membres s'élevait à 745 millions de dollars, montant équivalant presque au montant de la dette en début d'année, et supérieur à celui qui avait été prévu au départ.

28. En résumé, on a réussi à diminuer fortement en 2002 la dette envers les États Membres, indicateur essentiel de la santé financière de l'Organisation, et on compte en faire autant en 2003. On compte verser 939 millions de dollars en 2003 pour des demandes de remboursement certifiées correspondant à des contingents et à du matériel appartenant aux contingents. On prévoit que les nouvelles demandes atteindront un montant de 731 millions de dollars, et la dette devrait donc avoir fortement baissé à la fin de 2003, n'atteignant plus que 495 millions de dollars, dont

129 millions de dollars pour les contingents et 366 millions de dollars seulement pour le matériel appartenant aux contingents.

29. Ces prévisions encourageantes sont dues en partie au traitement plus rapide des demandes de remboursement pour le matériel appartenant aux contingents. Il devrait ensuite en résulter à la fin de 2003 une réduction des soldes de trésorerie correspondant aux activités de maintien de la paix. Globalement, à la fin de 2003, l'Organisation des Nations Unies devrait être à jour de sa dette au titre des contingents, et avoir remboursé la dette encourue au titre du matériel appartenant aux contingents jusqu'en juin 2003.

IV. Conclusion

30. En conclusion, la plupart – mais pas la totalité – des indicateurs de la santé financière de l'Organisation ont enregistré une amélioration ces dernières années, et on espère à l'heure actuelle qu'il en ira de même en 2003. Des problèmes demeurent néanmoins, et pour que les progrès continuent, il faudra que les États Membres s'acquittent intégralement et en temps voulu de leurs obligations financières envers l'Organisation.
